



SERVICE HYGIÈNE SALUBRITÉ ENVIRONNEMENT

LE MAIRE DE LA VILLE GRENOBLE

ARRETE N° ARR_2020_0587

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions du Ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de Prévoyance Sociale, et celles de Monsieur le Préfet en date du 14 décembre 1920 concernant la destruction des rats;

Vu l'Arrêté municipal du 6 août 1948 portant Règlement du Bureau Municipal d'Hygiène et notamment son article 28,

Considérant que les rats peuvent être propagateurs de maladies et qu'il convient de procéder à leur élimination,

Considérant qu'il y a lieu d'inviter la population à seconder les efforts tentés à cet effet par la Ville de Grenoble,

ARRETE

Article 1

Les services municipaux procéderont à la destruction des rats dans les bâtiments publics, sur les terrains publics et sur les voies publiques **les lundis 8 et 22 juin 2020**.

A cet effet, il sera déposé, dans plusieurs points de la ville, aux dates indiquées ci-dessus, des appâts imprégnés de substances raticides.

Article 2

Les propriétaires d'animaux domestiques devront prendre toutes dispositions utiles pour que ceux-ci ne puissent pas s'intoxiquer en dévorant ces appâts.

Article 3


Pour qu'un résultat appréciable soit obtenu, les habitants et commerçants sont invités à faire disparaître tout ce qui peut servir à l'alimentation des rongeurs (ordures ménagères, détritrus divers, débris alimentaires, etc...) et à procéder eux-mêmes à la destruction des rats de leurs immeubles et de leurs commerces, aux dates indiquées ci-dessus, par tous les moyens en usage.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des services de la Ville de Grenoble, Monsieur le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Grenoble, le 11 juin 2020

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée
Mme Mondane JACTAT

Envoyé en préfecture le 11/06/2020
Reçu en préfecture le 11/06/2020
Affiché le 
ID : 038-213801855-20200527-ARR_2020_0587-AR

Affiché le : 11 juin 2020